

953^e séance

Vendredi 10 octobre 1975, à 10 h 50.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.953

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PRISONNIERS POLITIQUES D'AFRIQUE DU SUD

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, pour répondre à la demande du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/SPC/174), la Commission a décidé à sa 950^e séance, le 1er octobre, de consacrer les séances du vendredi 10 octobre 1975 à la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. En outre, elle a décidé à sa 951^e séance d'inviter les représentants du Conseil mondial de la paix, de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie et du Lawyers' Committee for Civil Rights under Law à prendre part aux débats.

2. Mme CISSE (Guinée) dit que, en lançant un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle célèbre la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud le 11 octobre, le Comité spécial contre l'*apartheid* a voulu une fois de plus sensibiliser l'opinion internationale à la situation explosive qui règne en Afrique du Sud. En effet, malgré les appels pressants de la communauté internationale et l'action de divers mouvements nationaux et internationaux, l'Afrique du Sud refuse de libérer les prisonniers. Bien au contraire, faisant fi de toutes les recommandations et résolutions de l'ONU, le Gouvernement sud-africain intensifie la répression, multiplie les arrestations arbitraires et soumet les prisonniers à des tortures et autres traitements inhumains. De plus, bien qu'il parle de détente avec les Etats africains, il refuse de dialoguer avec les vrais leaders sud-africains.

3. La délégation guinéenne a l'intention de revenir ultérieurement sur la situation régnant en Afrique du Sud, mais elle tient, d'ores et déjà, à réaffirmer le soutien inconditionnel de la Guinée et de son Président, au peuple et aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud. La République de Guinée demande la libération de MM. Nelson Mandela, Mangaliso Sobukwe, des nationalistes afrikaners Breyten Breytenbach, Alexandre Mombaris, Sean Hoseny et de centaines de patriotes. Elle est convaincue, comme les mouvements de libération nationale qu'elle appuie, que ni les armes, ni les tortures, ni les emprisonnements ne peuvent venir à bout d'un peuple organisé et décidé à défendre sa liberté. Elle salue les initiatives prises par l'ONU et l'OUA pour intensifier la lutte contre l'*apartheid*, et notamment celles qui visent à faire appliquer l'embargo sur les livraisons d'armes à destination de l'Afrique du Sud ainsi

que les sanctions diplomatiques et économiques contre le régime sud-africain, à faire cesser l'émigration vers ce pays, à faire libérer des milliers de prisonniers politiques, à condamner la politique des "bantoustans", à venir en aide aux victimes de l'*apartheid* et à soutenir activement les mouvements de libération. Grâce au soutien moral et matériel de tous les peuples qui aspirent au progrès, il ne fait pas de doute que l'*apartheid* sera vaincu et que les peuples d'Afrique du Sud recouvreront leur liberté et leur dignité.

4. M. PAPOULIAS (Grèce) dit qu'il saisit l'occasion, en cette Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, de préciser que le Gouvernement grec condamne énergiquement la détention sans procès et la mise au secret de plus de 70 personnes en Afrique du Sud et en Namibie. Il ne peut admettre non plus que le gouvernement d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies fasse fi de tous les appels lancés par cette organisation internationale et de ses résolutions mêmes. La délégation grecque se joint à tous ceux qui se sont élevés contre les détentions politiques, manifestation odieuse de la volonté qu'une minorité impose à la majorité et pratique contraire aux droits de l'homme consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

5. Le PRÉSIDENT invite le représentant du Congrès national africain (ANC) d'Afrique du Sud à prendre la parole.

6. M. NZO (Observateur, Congrès national africain d'Afrique du Sud) dit que la présente séance marque le douzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1881 (XVIII) par laquelle l'Assemblée générale demandait la libération immédiate de tous les prisonniers politiques; c'est le 11 octobre qu'on célèbre depuis lors la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. Le représentant de l'ANC rend hommage à l'oeuvre que poursuit le Comité spécial contre l'*apartheid* et aux efforts qu'il a déployés pour sensibiliser l'opinion publique au problème de l'*apartheid*.

7. C'est avec joie et fierté que l'ANC constate la présence à l'Organisation des Nations Unies de pays qui représentent la nouvelle Afrique révolutionnaire : la République de Guinée-Bissau, la République populaire du Mozambique, les Républiques du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe. Sous la conduite du Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA), l'Angola y aura, lui aussi, bientôt sa place. L'ANC salue chaleureusement les peuples du Viet-Nam du Nord et du Sud ainsi que du Laos, victorieux de l'impérialisme américain. Autre sujet de satisfaction : après 50 ans de dictature fasciste, le Portugal a cessé de soutenir le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Enfin, l'ANC est heureux de saluer la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nouveau Membre de l'Organisation.

8. M. Nzo rappelle que l'adoption, le 11 octobre 1963, de la résolution 1881 (XVIII) a été motivée par l'arrestation, en juillet de la même année, des dirigeants de l'ANC, qui ont été condamnés à l'emprisonnement à vie au procès de Rivonia. Vorster, porte-parole du régime d'*apartheid*, les a toujours qualifiés de prisonniers de droit commun ne méritant pas le statut de prisonnier politique. Afin de réfuter cette affirmation mensongère, M. Nzo donne une courte biographie de Nelson Mandela, militant et dirigeant dévoué de l'ANC, qu'il a toujours servi que ce soit ouvertement, dans la clandestinité ou à l'étranger, et qui a été arrêté, jugé et emprisonné à vie avec un groupe de ses camarades.

9. D'autres procès, qui n'ont pas eu le même retentissement que le procès de Rivonia, ont jeté des combattants de la liberté sud-africains et namibiens entre les griffes de la gestapo sud-africaine. Sur 77 détenus, chiffre officiellement admis par l'Afrique du Sud au 4 octobre 1975, 56 sont des Sud-Africains et 21 des Namibiens. Il faut y ajouter des centaines de personnes qui croupissent dans des camps de concentration, ainsi que les victimes de la répression du régime d'*apartheid* et des violences policières lors des mouvements de grève déclarés illégaux. Le South African Congress of Trade Unions a révélé, dans une déclaration qu'il a faite à la soixantième session de la Conférence internationale du Travail, tenue du 4 au 25 juin 1975, qu'il y avait eu 135 grèves pendant le seul second semestre de 1974.

10. Sous le masque d'une prétendue détente en Afrique australe, la répression s'intensifie en Afrique du Sud et en Namibie. Le représentant de l'ANC appelle l'attention de la Commission politique spéciale sur le sort d'un des dirigeants du peuple sud-africain, Govan Mbeki, emprisonné à Robben Island et auquel les autorités pénitentiaires refusent toute assistance médicale malgré son état de santé précaire. Alerté par l'ANC, le Comité spécial contre l'*apartheid* a demandé l'intervention de la Croix-Rouge internationale.

11. La défaite du fascisme portugais a brisé l'alliance tripartite réactionnaire de Vorster, Smith et Caetano, mais, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la triple alliance des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France s'emploie à défendre le régime de la minorité blanche en Afrique australe, et en particulier en Afrique du Sud. Ces trois Etats ont utilisé leur droit de veto au Conseil de sécurité, au cours de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, pour empêcher que l'Afrique du Sud ne soit expulsée de l'ONU et qu'un embargo obligatoire ne soit mis sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Ces Etats unissent leurs efforts pour permettre au néo-colonialisme sud-africain de se développer en Afrique et pour affaiblir ou même détruire les mouvements de libération nationale en Afrique australe. Cette attitude constitue une grave menace pour la paix dans le monde et exige de la part des forces démocratiques la plus grande vigilance; elles doivent faire corps pour soutenir les mouvements révolutionnaires de la région.

12. Pour célébrer le douzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1881 (XVIII) de l'Assemblée générale, l'ANC demande instamment: que soient révélées au grand jour et condamnées les machinations de l'alliance impérialiste tripartite des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France et celles de pays impérialistes tels que la

République fédérale d'Allemagne, et autres, qui soutiennent les régimes réactionnaires de la minorité blanche en Afrique australe, et en particulier en Afrique du Sud; que la communauté internationale appuie la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975, demandant l'isolement total du régime d'*apartheid* sud-africain et des administrations fantoches des "bantoustans" et qu'on ne laisse jamais le régime d'*apartheid* reprendre son siège à l'Assemblée générale; que tous les prisonniers politiques, détenus et dirigeants politiques sud-africains exilés dans diverses régions de l'Afrique du Sud soient relâchés immédiatement et inconditionnellement; que la communauté internationale dénonce sans tarder les crimes commis par le régime d'*apartheid*; que l'ANC jouisse de l'appui général dans la lutte qu'il mène pour vaincre le régime fasciste sud-africain et dans les efforts qu'il entreprend pour contrecarrer l'offensive diplomatique, politique et néo-colonialiste actuellement lancée par le régime d'*apartheid*.

13. L'éveil politique massif que l'on enregistre parmi les divers secteurs de la population opprimée en Afrique du Sud montre avec force que le peuple sud-africain a compris que sa libération ne dépend que de lui.

14. M. BHATIA (Inde) dit que la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud victimes de la terreur imposée par le régime raciste, dont le massacre de Sharpeville en 1960 n'a été qu'une manifestation particulièrement sanglante, marque l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1881 (XVIII) de l'Assemblée générale, le 11 octobre 1963, résolution historique qui a traduit l'indignation de la conscience du monde civilisé.

15. Depuis, il y a eu bien d'autres résolutions. De nombreux pays ont condamné la politique d'*apartheid* en rompant leurs relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Mais celle-ci, méprisant les appels de l'Organisation des Nations Unies, n'a fait qu'aggraver la brutalité de la répression. Alors même que l'ONU s'apprête à célébrer son trentième anniversaire, le régime de Pretoria torture les dirigeants étudiants et chrétiens récemment arrêtés. Ces hommes combattent pour le respect des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

16. M. Bhatia rappelle que c'est son pays qui, en 1946, a pour la première fois soulevé le problème de l'*apartheid* au sein de l'Organisation. Le Mahatma Gandhi avait lancé un mouvement d'insoumission civique en Afrique du Sud avant même d'entreprendre en Inde celui qui devait conduire à l'indépendance du pays. L'Inde n'a pas attendu les résolutions de l'ONU contre l'*apartheid* pour manifester son opposition à cette politique. Dès 1954, elle rappelait son haut commissaire en Afrique du Sud, et en 1963 elle interdisait à l'Afrique du Sud l'usage de ses ports et de ses aéroports, en même temps qu'elle mettait un terme à toutes relations commerciales entre les deux pays. Depuis, elle a aidé la cause de la liberté en contribuant aux fonds spéciaux de l'OUA et de l'ONU.

17. A l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1881 (XVIII), il convient que la communauté internationale réaffirme sa solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

18. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) exprime la solidarité fraternelle du Gouvernement et du peuple de la République démocratique allemande aux combattants de la liberté et rappelle que son pays n'entretient aucun lien avec l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud ou la Namibie. A cet égard, M. Neugebauer condamne l'aide que les impérialistes apportent au régime sud-africain et leur participation à l'exploitation des richesses naturelles qui appartiennent exclusivement aux peuples de ces pays.

19. Le représentant de la République démocratique allemande tient à saluer particulièrement la mémoire d'Abram Fischer, dirigeant de l'ANC et du parti communiste sud-africain, décédé en 1975 après de nombreuses années d'emprisonnement.

20. La République démocratique allemande, qui, comme tant d'autres pays, a vu se développer sur son territoire de nombreux mouvements de lutte contre l'*apartheid*, tient à dire combien elle apprécie les travaux d'organisations telles que le Conseil mondial de la paix et l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques.

21. Le représentant de la République démocratique allemande fait observer que la politique de détente a donné un nouvel élan à la lutte contre l'*apartheid*. Il mentionne à cet égard l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé à Helsinki le 1er août 1975 et déclare que toute opposition à la politique de détente ne peut que nuire aux intérêts de ceux qui combattent pour la libération de l'Afrique du Sud.

22. M. Neugebauer dit l'inquiétude qu'inspirent à sa délégation les nouvelles alarmantes communiquées par le Groupe de l'*apartheid* au sujet de poursuites dont sont victimes des centaines de patriotes qui représentent toutes les couches de la population africaine, sans distinction de couleur ou de conviction. C'est pourquoi la délégation de la République démocratique allemande se joint aux représentants de la grande majorité des Etats pour exiger la libération des patriotes.

23. M. PETHERBRIDGE (Australie) félicite le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies et au sein de la Commission.

24. Le représentant de l'Australie déplore qu'une fois de plus une résolution adoptée au sujet des prisonniers politiques d'Afrique du Sud par l'Assemblée générale, à savoir sa résolution 3055 (XXVIII), n'ait pas eu l'effet souhaité. De nouvelles arrestations ont encore accru le nombre déjà élevé des personnes détenues pour leur opposition à l'*apartheid*.

25. Le monde entier condamne l'*apartheid*, qui est contraire à tous les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Répréhensible où qu'elle se produise, la persécution des opposants politiques se manifeste en Afrique du Sud par des mesures législatives discrimina-

toires particulièrement odieuses. L'Australie réaffirme vigoureusement sa condamnation des méthodes par lesquelles le Gouvernement sud-africain réprime l'opposition à son système d'*apartheid*.

26. Il est souhaitable que la communauté internationale couronne les nombreux efforts du Comité spécial contre l'*apartheid* par l'adoption d'une résolution exprimant la profonde inquiétude que lui inspire le mépris des droits fondamentaux des détenus et de leur droit à la justice. C'est avec plaisir que l'Australie, qui demande au Gouvernement sud-africain de libérer tous les prisonniers politiques et de mettre fin à la persécution des opposants de l'*apartheid*, appuierait une telle résolution.

27. Le PRESIDENT invite le représentant du Congrès panafricaniste (PAC) d'Azanie à prendre la parole.

28. M. SIBEKO (Observateur, Congrès panafricaniste d'Azanie) adresse ses félicitations au Président de la Commission et au Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle il exprime la reconnaissance du peuple azanien pour avoir autorisé les mouvements de libération à participer aux travaux de ses organes qui les concernent. M. Sibeko dit que, à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, la communauté internationale se joint au peuple d'Azanie pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui se sont faits les champions des principes de l'Organisation des Nations Unies. Comme toutes les causes justes, celle du peuple sud-africain bénéficie d'un large appui. La célébration de la Journée de solidarité constitue un message sans ambiguïté à l'adresse du régime sud-africain. Elle montre que la communauté internationale n'est pas dupe des ruses de Vorster, de ses discours prêchant la détente. Elle montre que la diplomatie du carnet de chèques reste sans effet. Geste humanitaire à l'égard d'une petite minorité, la Journée de solidarité constitue un modeste progrès dans la bonne direction.

29. Mais il ne faut pas sous-estimer la résolution et le dévouement des combattants de la liberté, car, comme l'a souligné le Groupe de l'*apartheid*, celui qui entreprend ce combat n'ignore pas que, tôt ou tard, c'est la prison qui l'attend. Ses héros ne sont pas les premiers : ils sont les continuateurs d'une longue tradition. Cette constatation devrait servir d'avertissement à ceux qui, par tous les moyens, aident le régime sud-africain à imposer sa politique d'*apartheid*. C'est le même courage qui, au Mozambique et en Angola, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe, a vaincu le fascisme portugais, malgré l'appui qu'il recevait de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

30. D'aucuns se rassurent en pensant que l'Afrique du Sud, fortement industrialisée et armée, tient en main la population noire. Pourtant, la machine militaire impérialiste des Etats-Unis d'Amérique en Indochine n'était-elle pas encore plus puissante ? Ce n'est pas le matériel, c'est l'homme qui décide de l'issue des guerres. Vorster lui-même n'ose pas envisager ce qui se passerait en l'absence d'une solution pacifique. Certes, ce n'est pas le sort des masses africaines qui le préoccupe. Celles-ci connaissent déjà la misère, la maladie et la répression. C'est de l'avenir des siens qu'il se soucie, car il sait qu'un peuple, aussi faible soit-il,

peut vaincre un ennemi, aussi puissant soit-il, s'il est uni et prêt à lutter. C'est là, précisément, la résolution dont les prisonniers politiques d'Afrique du Sud constituent un vivant exemple.

31. Le peuple sud-africain sera peut-être le dernier du continent à obtenir son indépendance, mais il ne se rendra jamais. Sa lutte bénéficie des succès remportés pas ses frères du Nord, avec qui il désire collaborer à l'instauration d'une unité durable, à l'abri de toute exploitation.

32. Il y a 30 ans que le monde assiste au développement d'un régime inhumain qui s'efforce de briser la résistance populaire. M. Sibeko dit que, au moment même où il parle, neuf dirigeants du mouvement en faveur de la prise de conscience de leur identité par les Noirs passent en jugement devant la Cour suprême de Pretoria en vertu du *Terrorism Act*, bien que le juge ait reconnu l'absence de preuves contre les accusés. Ridiculisée, l'accusation avait renoncé à poursuivre trois d'entre ceux qui avaient été inculpés à l'origine et avait demandé un nouveau procès contre les neuf qui sont présentement poursuivis. Le régime a révélé les méthodes auxquelles il avait recours en utilisant contre les accusés des enregistrements de conversations téléphoniques.

33. Il y a eu parmi les détenus plus de 20 décès inexplicables. Les cadavres portaient les traces de sévices. Les détenus sont toujours tenus au secret. Certains d'entre eux, connus sous l'appellation collective de "détenus de la manifestation pour le FRELIMO" (Frente de Libertação de Moçambique), ont engagé des poursuites contre Jimmy Kruger, le prétendu ministre de la Justice, et demandé 21 550 rands de dommages et intérêts pour les tortures subies. Au nombre des plaignants figurent Lindeliwe Mabantla, dirigeant de la Black Allied Workers Union à Durban, et son épouse; Barny Pityana, ancien Président de la South African Students' Organisation; Revabaton Cooper, Mapetla Mohabi et Mzinkulu Gwentshe. Ces courageux jeunes gens méritent l'appui de leurs compagnons de lutte et de toutes les personnes éprises de justice.

34. A Robben Island, John Nyati Pokela, Samuel Chibane, Isaac Mtimunye et John Nkosi, membres dirigeants du PAC, purgent des peines d'emprisonnement de longue durée.

35. Récemment, on a parlé dans l'entourage de Vorster de la libération de certains prisonniers politiques et de leur emploi dans les prétendus "foyers nationaux" bantous. Les prisonniers de Robben Island sont incarcérés pour avoir lutté pour leurs droits, pour s'être opposés aux laquais noirs du régime, pour avoir refusé la balkanisation de leur patrie.

36. L'Organisation des Nations Unies qui, avec le peuple azanien, a rejeté, dans plusieurs résolutions, la farce des "bantoustans", a le devoir de condamner ce projet diabolique et d'exiger une fois de plus la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques sud-africains. A cette fin, et pour remplacer le régime raciste par un gouvernement appuyant les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ONU doit accorder aux mouvements de libération nationale un appui sans réserve.

37. M. JATOI (Pakistan) adresse les félicitations de sa délégation aux représentants de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'occasion de l'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies.

38. Le représentant du Pakistan déplore que, malgré tous les efforts, la politique d'*apartheid* continue de sévir en Afrique du Sud et que tous ceux qui s'y opposent sont arrêtés. Le régime raciste sud-africain n'a tenu aucun compte des appels de l'Assemblée générale et d'organisations internationales diverses lui demandant d'amnistier toutes les personnes détenues pour leur opposition à l'*apartheid*. L'arrestation de Nelson Mandela, la détention d'Abram Fischer, décédé en mai 1975, l'interdiction du Christian Institute of South Africa, l'arrestation d'étudiants, de dirigeants du monde du travail et d'intellectuels, constituent les faits les plus connus de la répression.

39. La délégation pakistanaise est convaincue qu'il ne peut y avoir de solution pacifique sans libération inconditionnelle des prisonniers politiques. C'est pourquoi la communauté internationale doit entreprendre une action plus énergique visant à éliminer l'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

40. M. EL SHEIBANI (République arabe libyenne), prenant la parole au nom des pays membres de la Ligue des Etats arabes, tient à souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies aux représentants du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et au représentant du tout dernier Etat Membre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont l'indépendance constitue une victoire sur le racisme et le colonialisme.

41. La célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud prouve que tous les Membres de l'Organisation appuient pleinement la juste lutte des peuples opprimés et qu'ils se rendent compte du danger que présente la politique d'*apartheid*. Le monde entier a condamné le régime sud-africain et ceux qui le soutiennent. Il s'agit en effet d'une nouvelle forme de nazisme, où les forces de l'oppression recourent à l'injustice, au terrorisme et à la tyrannie, et risquent de menacer la paix mondiale. La législation sud-africaine est un défi non seulement au peuple sud-africain mais aussi à la Charte des Nations Unies et à toutes les valeurs morales et humaines.

42. Les Nations Unies ont condamné le régime d'*apartheid* à plusieurs reprises, ainsi que toutes ses lois discriminatoires. Le peuple de l'Afrique du Sud lutte pour que soit respectée la Charte et pour que soient éliminés l'oppression et le colonialisme. Et cependant, des hommes sont condamnés parce qu'ils recherchent la réalisation de ces objectifs. L'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises que les prisonniers politiques soient remis en liberté, mais ils croissent toujours dans les prisons sud-africaines.

43. Il est pénible de constater que certains Etats Membres, non contents de reconnaître le régime sud-africain, vont même jusqu'à collaborer avec lui, l'aidant ainsi à mettre en oeuvre sa politique de répression, alors qu'ils se déclarent en même temps en faveur de la justice et de l'égalité. Ce régime n'aurait pas pu se maintenir s'il ne jouissait pas de l'appui de l'impérialisme mondial.

44. Les Nations Unies doivent donc avoir une attitude très ferme à l'égard de ce régime ainsi que de ceux qui le soutiennent. Les pays arabes tiennent de nouveau à assurer au peuple de l'Afrique du Sud qu'ils sont prêts à soutenir sa cause. Les prisonniers politiques sont le symbole de la lutte pour la liberté, et les pays arabes sont déterminés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que cesse cette situation.

45. Le **PRESIDENT** invite le représentant du Conseil mondial de la paix à prendre la parole.

46. **M. CHANDRA** (Conseil mondial de la paix) rappelle qu'il y a exactement 12 ans que l'Assemblée générale a adopté la résolution 1881 (XVIII), la première d'une série de résolutions demandant la libération des prisonniers politiques et condamnant la politique d'*apartheid*. Cependant, le régime sud-africain est toujours en place et continue de défier l'ONU. Il convient, en cette journée de solidarité, de se demander pourquoi il l'est et pourquoi chacune des résolutions adoptées contre l'*apartheid* a été délibérément violée. Il ne fait aucun doute qu'elles n'ont pu l'être que parce que les sanctions demandées par les Nations Unies n'ont pas été appliquées; certains Etats Membres, grandes puissances impérialistes, vont même jusqu'à fournir, outre une aide économique, des armes au régime sud-africain. De ce fait, celui-ci constitue une menace non seulement pour l'indépendance des Etats africains, mais pour le monde entier et, par sa conduite, s'est mis au ban de la communauté des nations.

47. La libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud est liée à l'élimination de l'*apartheid*, cela est évident, et l'Afrique du Sud doit faire entendre sa voix à l'ONU par l'intermédiaire des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et l'ONU, qui sont les seuls représentants authentiques du peuple sud-africain. Il convient de rendre hommage aux dirigeants de ces mouvements qui risquent quotidiennement leur vie, comme en témoignent notamment les condamnés du procès de Rivonia, avec Nelson Mandela à leur tête, ou encore Abram Fischer, décédé il y a quelques mois des suites de son emprisonnement. Le Conseil mondial de la paix leur a décerné la médaille Joliot-Curie, et il conviendrait que l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de son trentième anniversaire, les honore elle aussi. Le sort des milliers de personnes qui croupissent dans les geôles sud-africaines en vertu des lois racistes intéresse l'humanité : il est inutile d'attendre du régime sud-africain qu'il renonce à l'*apartheid*. C'est au peuple sud-africain lui-même, avec l'aide de la communauté internationale, qu'il appartiendra d'ouvrir les portes des prisons, comme l'ont fait les pays récemment libérés du colonialisme, la Guinée-Bissau et le Mozambique. Tous les pays épris de liberté et de justice doivent aider les mouvements de libération nationale. Le Conseil mondial de la paix, lors de la dernière réunion de ses dirigeants en Guinée-Bissau, a acquis la conviction qu'il était possible de préparer la victoire ensemble et il est prêt à fournir son appui à tous les mouvements de libération jusqu'à ce qu'ils parviennent à rétablir la justice dans leurs pays.

48. **M. HUSSEIN** (Somalie), après avoir souhaité la bienvenue aux représentants de l'ANC et du PAC et rendu hommage aux héros des mouvements de libération nationale et à leurs dirigeants actuellement emprisonnés, rappelle

que, dans un monde où règnent encore de nombreuses injustices et où les droits de l'homme sont encore souvent violés, l'*apartheid* constitue cependant la plus grande des injustices.

49. Les prisonniers politiques sud-africains sont aux premières lignes de la lutte contre l'*apartheid*, et ils sacrifient leur liberté et leur vie pour leurs concitoyens actuels et futurs, ainsi que pour une communauté mondiale où la Déclaration universelle des droits de l'homme sera réellement appliquée de façon universelle.

50. Au niveau national, le sacrifice des opposants au système de l'*apartheid* montre qu'une petite minorité raciste est disposée à faire plein usage de ses pouvoirs illégaux pour s'opposer aux revendications légitimes de la population sud-africaine et des ses véritables dirigeants. Il faut citer à ce propos les noms de Nelson Mandela et Walter Sisulu, ainsi que celui de Govan Mbeki, dont la santé cause bien des inquiétudes, mais de nombreuses autres personnes – souvent des jeunes – sont actuellement emprisonnées ou internées, ou soumises à des restrictions cruelles et arbitraires.

51. La communauté internationale ne peut pas passer ces sacrifices sous silence. Il faut faire savoir au régime sud-africain que l'amnistie inconditionnelle pour les prisonniers et les exilés politiques est l'une des conditions essentielles de la détente entre l'Afrique du Sud et les autres Etats, de l'élimination de risques de conflit racial que crée sa politique injuste, et de son admission dans le cercle d'amitié et de respect de la communauté internationale.

52. La délégation somalie espère que la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud renforcera la volonté de la communauté internationale de lutter pour la libération nationale des peuples opprimés de l'Afrique du Sud. Il faut s'assurer que les Sud-Africains qui ont renoncé à leur liberté pour le bien de leur peuple ne souffrent pas dans l'obscurité et qu'ils sachent qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte, que leur travail et leurs sacrifices n'ont pas été vains et que tous les gouvernements, organisations et particuliers qui respectent la dignité humaine continueront à prêter leur appui inconditionnel à la lutte juste du peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

53. **M. CRUZ SALAZAR** (Guatemala), parlant au nom des délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, tient à dire toute leur préoccupation, à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, de voir le régime sud-africain continuer d'appliquer l'*apartheid*, bien que l'Organisation des Nations Unies ait continuellement dénoncé l'existence d'un régime qui repose sur la discrimination raciale, et malgré toutes les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées pour obliger le régime à mettre fin à la répression politique systématique qu'il exerce.

54. Les délégations qu'il représente souhaitent la suppression immédiate d'une politique raciste qui est contraire à la pensée et aux traditions de leurs peuples. Depuis 1824, ceux-ci sont régis par le principe selon lequel toute personne, sans distinction de religion ou de race, est libre dès le moment où elle pose le pied sur le sol de l'Amérique

centrale, et, par la suite, le Congrès de l'Isthme a aboli à l'unanimité l'esclavage sous toutes ses formes. Aussi les pays de l'Amérique centrale apportent-ils leur solidarité aux prisonniers politiques d'Afrique du Sud, rendant ainsi hommage aux sacrifices qu'ils font pour que soient reconnus dans leur pays les principes fondamentaux de la coexistence que le régime de l'*apartheid* refuse au peuple de l'Afrique du Sud. Dans leur lutte inégale, la raison et la justice les assistent lorsqu'ils se trouvent victimes de la répression, ou condamnés à l'emprisonnement et à l'exil. Cette solidarité doit encourager ceux qui un jour élimineront, dans leur pays et dans les autres parties du monde, le régime de terreur qui les opprime actuellement.

55. Les délégations du groupe de l'Amérique centrale souhaitent que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies mettent en pratique les résolutions de l'Assemblée générale afin de mettre définitivement fin à l'*apartheid* et à toute autre forme de discrimination raciale. Elles affirment de nouveau leur sympathie pour la lutte des patriotes sud-africains et leur appui aux objectifs poursuivis par ceux qui sont actuellement dans les prisons politiques ou sont en exil.

56. M. PALMER (Sierra Leone) rappelle que l'emprisonnement et les souffrances de ceux qui luttent contre l'*apartheid* sont le résultat des efforts désespérés et insensés, en même temps que stériles, que déploie le régime raciste sud-africain pour réduire au silence les voix de la raison. Il convient donc de rendre hommage à ces prisonniers qui ont refusé de perdre leur dignité humaine, et de les encourager à poursuivre leur lutte. A en juger par le nombre croissant des prisonniers politiques qui se trouvent dans les prisons sud-africaines, il est évident que l'ennemi commence à perdre l'espoir.

57. La Sierra Leone et toute l'Afrique indépendante poursuivront leur lutte et utiliseront toutes les armes qui sont à leur disposition pour éliminer l'*apartheid*, pour rendre la dignité humaine à ses victimes et leur donner espoir.

58. La délégation de la Sierra Leone demande aux Membres influents de l'Organisation des Nations Unies qui fournissent un appui tacite au régime de M. Vorster de se joindre aux autres pays pour isoler ce régime. Toute aide à M. Vorster, même si elle est indirecte, contribue à maintenir l'*apartheid*.

59. Ces Etats membres ont la responsabilité de faire en sorte que soient respectés les principes de la Charte. C'est pour cela qu'ils jouissent de droits spéciaux, et ils ne doivent pas les utiliser pour protéger l'ennemi. Ils ne doivent pas sacrifier les intérêts des Nations Unies à des intérêts matériels individuels.

60. La délégation de la Sierra Leone condamne le régime sud-africain et l'*apartheid*, et elle est convaincue que les

efforts qu'il fait sont vains et que les forces de la liberté vaincront.

61. M. Palmer rend hommage aux dirigeants des mouvements de libération sud-africains et il est convaincu que leur tâche, pour immense qu'elle soit, n'est pas irréalisable pour autant. Le monde entier est derrière eux, car ils luttent non seulement pour donner la liberté et l'espoir à leur peuple, mais aussi pour sauver l'humanité d'une grande menace.

62. La décision de consacrer une journée à la solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud prouve que les Nations Unies sont conscientes de leurs responsabilités et qu'elles peuvent réaliser les objectifs énoncés dans la Charte.

63. M. GHEORGHE (Roumanie) se félicite de la participation des représentants des mouvements de libération à la présente séance solennelle, car elle est une affirmation du principe selon lequel l'examen des questions concernant les destinées d'un peuple ne peut avoir lieu qu'avec la participation directe des représentants légitimes du peuple concerné.

64. Contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies et en dépit de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et des protestations de l'opinion publique internationale, le Gouvernement sud-africain continue à mener en toute liberté sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Il a encore, au début de l'année, opéré une série d'arrestations parmi les étudiants noirs et d'autres personnes qui s'opposent à l'*apartheid*. La minorité blanche exerce un contrôle discrétionnaire sur la majorité de la population.

65. Il est donc du devoir des Nations Unies et de tous les peuples épris de liberté et de justice, d'agir plus résolument et en étroite collaboration contre l'*apartheid* et contre toute forme de discrimination. Il faut soutenir la cause de la population de l'Afrique du Sud et de ses représentants emprisonnés.

66. La Roumanie réaffirme sa solidarité avec les prisonniers politiques de l'Afrique du Sud et se prononce pour leur mise en liberté immédiate et inconditionnelle. La Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud est marquée en Roumanie par des réunions et des conférences organisées sous les auspices de la Ligue roumaine d'amitié avec les peuples de l'Afrique et de l'Asie. Le peuple roumain condamne la politique d'*apartheid* et accorde tout son appui et toute sa sympathie à ceux qui se sont consacrés à la lutte contre l'*apartheid*, et c'est dans cet esprit que la délégation roumaine agira lors des débats de la Commission sur la politique de discrimination raciale et d'*apartheid*.

La séance est levée à 13 heures.